

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 603**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 603 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
313 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ACCÈS DES POSTES DE
POMPAGE**

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 6 mars 2025 et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 10 MARS 2025.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière